

Compte rendu de séance

Séance du 15 Septembre 2014

L' an 2014 et le 15 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, FAVIER Yann, MOULINOUILLES Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Absent(s) ayant donné procuration : M. CARTHELIER Gérard à M. MEREAU Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 08/09/2014

Date d'affichage : 08/09/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE
le : 21/10/2014

et publication ou notification
du : 22/10/2014

A été nommé(e) secrétaire : M. ROMAIN Jacques

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Modification des statuts du SIVY - 2014_09_01
Exploitation coupe de bois et désignation de garants- 2014_09_02
Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité au comptable - 2014_09_03
Subvention "La Grande Tribu du Tribut" - 2014_09_04

Modification des statuts du SIVY

réf : 2014_09_01

Monsieur le maire expose que lors du Conseil Syndical du 18 février 2014, le SIVY a délibéré sur l'article 6 des statuts du SIVY relatif à la composition du bureau.

Les communes adhérentes sont invitées à se prononcer sur cette modification.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du SIVY pour l'article 6.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Exploitation coupe de bois et désignation de garants

réf : 2014_09_02

Monsieur le maire informe le conseil que l' ONF propose pour cet hiver l'exploitation de bois de chauffage dans la parcelle n° 21 de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- accepte la proposition de l'ONF pour exploiter la parcelle 21,
- maintien à 4.50 € le prix du stère de bois ainsi exploité et réservé aux habitants de la commune,
- et désigne Messieurs VAGNAT, TROUWAERT et FAVIER, délégués à la commission, en qualité de garant pour l'exploitation de cette parcelle.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité au comptable

réf : 2014_09_03

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer toutes prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame TANGUY Christine ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention "La Grande Tribu du Tribaut"

réf : 2014_09_04

Monsieur le maire rappelle que lors de l'établissement du budget, il n'avait pas été prévu de subvention pour "La Grande Tribu du Tribaut" cette association étant alors en sommeil.

Cependant, depuis quelques mois cette association ayant repris de l'activité Monsieur le maire propose de lui octroyer une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement de 150,00 € au profit de l'association "La Grande Tribu du Tribaut".

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

GROUPEMENT FFI CHER-EST : à l'occasion du 70ème anniversaire de la libération du CHER, Monsieur Bertrand SERVOIS président des FFI Cher-Est souhaite pouvoir installer un panneau commémoratif à côté de la stèle existante au lieu-dit "BERRY".

Le conseil donne son accord quant à l'installation de ce panneau.

OFFRE ACHAT BOIS : le Comptoir des Bois de BRIVE a fait une offre d'achat de bois sur pied pour la parcelle de peupliers se trouvant à CLANAY.

Le conseil accepte l'offre faite pour la somme de 3 500 €.

CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS : M. le maire explique avoir rencontré M. LAGARRIGUE pour le financement des travaux d'aménagement du centre bourg et mairie. Le financement peut se faire soit sur un taux fixe, soit sur un taux révisable basé sur l'inflation.

Le conseil donne son accord de principe sur le taux révisable dans l'attente du résultat d'appel d'offres.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE A LA CDC : une commune ayant refusée, le transfert n'aura pas lieu.

TRANSFERT DE VOIRIE A LA CDC : les nouveaux statuts seront discutés lors d'une prochaine réunion communautaire.

CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR SUR CHEMINS COMMUNAUX : un arrêté du maire sera pris pour réglementer la circulation de ces véhicules.

LES VIRADES DE L'ESPOIR : un employé communal sera mis à disposition le vendredi et le lundi

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 21/10/2014
Le Maire
Pascal MERAU